

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	24	29
Date de la convocation		
20/06/2024		
Date d'affichage		
14/06/2024		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
du Conseil de la COMMUNAUTE DE
COMMUNES du
"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"
Séance du **jeudi 20 juin 2024 (20h)**
À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY
L'an deux mil vingt quatre
et le vingt juin à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

Etaient présents : JUSSELME Jean-Paul, CHATRE Philippe, CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), GERVAIS Christian (Croizet/Gand), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), FOURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), DAVID Blandine, DOTTO Luc, ROFFAT Hubert (Neulise), BRUN Charles (Pradines), DAUVERGNE Jean-François, LAIADI Benabdallah (Régny), REULIER Serge (St Cyr de Favières), COQUARD Romain, GIRAUD Stéphanie, GRIVOT Vincent, (St Just la Pendue), PERRIN Gérald (St Priest la Roche), DADOLLE Aurélien, GEAY Dominique, MARTEIL Frédéric, PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay), BERT Pascal (Vendranges)

Excusés ayant donné pouvoir : FESSY Véronique (Pradines) a donné pouvoir à Charles BRUN (Pradines), MONTEL Fabienne (Régny) a donné pouvoir à LAIADI Benabdallah (Régny), GIRARDIN Jean-Michel (St Cyr de Favières) a donné pouvoir à Serge REULIER (St Cyr de Favières), PRAST Lionel (St Just la Pendue) a donné pouvoir à Romain COQUARD (St Just la Pendue), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins) a donné pouvoir à Jean-Paul CAPITAN (Cordelle)

Absente : BROSSETTE Maryline (St Victor sur Rhins)

Délibération : 2024-044-CC

OBJET : Création d'un poste de contractuel, à temps complet, au grade d'Attaché Territorial pour les missions de Responsable du Service Culture, pour 2 ans, à compter du 1^{er} septembre 2024 – Pôle Attractivité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

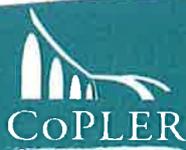
042-244200630-20240620-2024-44-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2024
Publication : 27/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

Délibération : 2024-044-CC

OBJET : Création d'un poste de contractuel, à temps complet, au grade d'Attaché Territorial pour les missions de Responsable du Service Culture, pour 2 ans, à compter du 1^{er} septembre 2024 – Pôle Attractivité

VU le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28

Vu le budget de la collectivité,

Vu le tableau des effectifs existant,

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il convient de remplacer l'agent titulaire en détachement,

Considérant que cette année fut concluante,

Considérant que l'agent donne entière satisfaction,

Le Conseil Communautaire,

DECIDE

Article 1 : création et définition de la nature du poste

Il est créé un poste de contractuel, à compter du 1^{er} septembre 2024, pour 2 ans, dans le cadre d'emplois des Attachés, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions de Responsable du Service Culture.

Article 2 : temps de travail

L'emploi est créé à temps complet.

Article 3 : crédits

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la CoPLER au titre de l'année 2024.

Article 4 : tableau des effectifs

Le tableau des effectifs de la CoPLER est modifié en ce sens.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20240620-2024-44-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2024
Publication : 27/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

Délibération : 2024-044-CC

OBJET : Création d'un poste de contractuel, à temps complet, au grade d'Attaché Territorial pour les missions de Responsable du Service Culture, pour 2 ans, à compter du 1^{er} septembre 2024 – Pôle Attractivité

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un poste de contractuel, pour 2 ans, à compter du 1^{er} septembre 2024,
- **DIT QUE** les crédits sont inscrits au budget 2024,
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce recrutement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Fait à Saint-Symphorien de Lay,
Le 20/06/2024

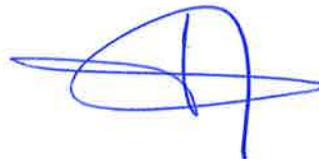
Le secrétaire de séance,



Vincent GRIVOT



Le Président,



Jean-Paul CAPITAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20240620-2024-44-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2024
Publication : 27/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

